

Biopolitique, utilitarisme et libéralisme:
John Stuart Mill et les *Contagious Diseases Acts*.
Vincent Guillin

On connaît la place et l'importance, dans l'analytique foucauldienne du *bio-pouvoir*, de la *bio-politique*, c'est-à-dire de ce mode de contrôle sur la vie qui se forme vers le milieu du XVIII^{ème} et qui se focalise le corps-espèce, support des processus biologiques tels que la natalité, la mortalité, la longévité, la qualité de vie, etc. Comme Foucault l'a aussi suggéré, la naissance et le développement de la *bio-politique* sont contemporains de l'avènement de l'utilitarisme et du libéralisme comme cadres nouveaux de la rationalité politique. Comme Foucault le remarquait lui-même, si la *bio-politique*, entendue comme manière de rationaliser les phénomènes propres à un ensemble de vivants constitués en population, a pu trouver dans l'utilitarisme un soutien théorique de poids, elle n'a pas été pour autant sans poser un défi au libéralisme. En effet, notait Foucault, « dans un système soucieux du respect des sujets de droit et de la liberté d'initiative des individus, comment le phénomène "population" avec ses effets et ses problèmes spécifiques peut-il être pris en compte? Au nom de quoi et selon quelles règles peut-on le gérer? ». Et Foucault d'avancer que le « débat qui a eu lieu en Angleterre, au milieu du XIX^e siècle, concernant la législation sur la santé publique, peut servir d'exemple ».

C'est cette dernière suggestion de que nous voudrions ici mettre à l'épreuve, en étudiant un épisode de ce débat anglais concernant la législation sur la santé publique qui, même s'il est plus tardif, nous semble bien pourtant appartenir à la séquence historique définie par Foucault et pouvoir éclairer les rapports entre utilitarisme et libéralisme. Cet épisode, c'est celui de la tentative d'abrogation des *Contagious Diseases Acts* à la fin des années 1860. Ces lois donnaient à la police des villes de garnison ou des ports militaires le pouvoir de contraindre les femmes soupçonnées de prostitution à un examen médical, de sorte à réduire la proportion des troupes rendue inapte au service par les maladies vénériennes (on estimait généralement qu'un tiers des forces armées stationnées sur le sol anglais était touché par une maladie vénérienne). A vrai dire, il est difficile de ne pas voir dans ces mesures de santé publique, qui avaient pour but d'améliorer la santé et l'hygiène des populations civiles et militaires une expression manifeste de cette *bio-politique* parfaitement justifiable en termes utilitaristes. Or, parmi les opposants aux *Contagious Diseases Acts*, on retrouve une des figures les plus marquantes de l'utilitarisme libéral du XIX^e, à savoir John Stuart Mill, qui déposa en personne contre ces dispositions devant la commission parlementaire réunie pour en évaluer le bien-fondé et les effets.

Ce que nous souhaiterions mettre en évidence dans notre communication, ce sont les différentes objections développées par Mill contre les *Contagious Diseases Acts*, et ceci afin de montrer la manière dont, dans la pensée politique et morale de Mill, les motifs utilitaristes et libéraux s'articulent quand la question du rapport entre libertés individuelles et bien-être social se trouve posée.